

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
26 JUIN 2018

DATE d'AFFICHAGE
10 JUILLET 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 34

L'an deux mille dix-huit,
le 3 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Parc de Branféré à Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Mireille LUCAS, - M. Pierre PRAT

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°79-2018 – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA COLLECTE DES DECHETS EN BORNES D'APPORTS
VOLONTAIRES D'AOÛT A DECEMBRE 2018**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, indique qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché relatif à la collecte des déchets en Bornes d'Apports Volontaires pour la période d'août à décembre 2018.

Ce nouveau marché est un marché public de Fournitures Courantes et de Services passé en procédure adaptée. Il repose sur des prix unitaires. Il est conclu pour une durée de cinq mois à compter du 1^{er} août 2018, non reconductible. Ce marché n'a pas été alloti en raison de sa nature.

Les principales prestations à réaliser sont les suivantes :

- la collecte en Bornes d'Apports Volontaires des Ordures Ménagères Résiduelles, des Emballages Recyclables, Verres et Papiers,
- le transport des flux de déchets jusqu'aux exutoires.

L'analyse des offres a été réalisée avec les critères suivants :

- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique : 60% décomposé en 4 sous-critères :
 1. Organisation du service : 20%,
 2. Moyens humains : 15%,
 3. Moyens matériels : 15%,
 4. Protocole proposé pour la traçabilité des informations et méthodologie utilisée pour assurer la qualité du service : 10%.

6 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 1 seule a remis une offre.

La Commission, réunie le mardi 5 juin 2018, après analyse de l'offre reçue, propose de retenir l'offre de la société SUEZ pour un montant estimatif sur la durée totale du marché (5 mois) de 116 621,60 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société SUEZ et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 10/07/18

Le Président,

